

NORMES A RESPECTER POUR LE DESSIN D'ENREGISTREMENT DES DECLARATIONS DE SALAIRES ET COTISATIONS RCAR

La structure du fichier de déclarations a été mise en place par le RCAR afin de permettre aux adhérents de générer un fichier de déclarations standard aux normes pré définies par le régime et de le télécharger au niveau du site web de manière structurée et sécurisée.

Les règles suivantes doivent être respectées pour que le fichier soit acheminé au RCAR :

1	La taille de l'enregistrement est de 105 caractères ;	5	Toutes les zones numériques doivent être de format étendu ;
2	Les enregistrements doivent être de format fixe ;	6	Aucun caractère spécial ne doit séparer les parties entières et décimales d'une zone numérique ;
3	Le numéro affiliation doit être complété à gauche par des espaces ;	7	Les zones alphabétiques doivent être complétées par des blancs à droite, en cas de non-renseignement d'une telle zone, celle-ci doit être à blanc ;
4	Le reste des zones numériques doit être complété à gauche par des zéros. La valeur nulle d'une zone numérique doit être signifiée par des zéros ;	8	Tous les renseignements reçus par le RCAR ne doivent contenir que les déclarations de salaires et cotisations et aucune autre information relative au produit informatique réalisant cette opération ne doit y figurer, par exemple les SDF du DBASE ou les DDG du pascal, FORTON etc. ;
9	En cas de formatage des déclarations de salaires et cotisations avec un traitement de texte, ce dernier doit être compatible aux produits de conversion agréés par l'ANSI.		

DESSIN D'ENREGISTREMENT SUR DISQUETTE DES DECLARATIONS DE SALAIRES ET DE COTISATIONS RCAR

COLONNE DÉBUT	COLONNE FIN	LONGUEUR ZONE	DÉSIGNATION	OBSERVATION
1	9	9	Numéro Adhérent Etat	
10	10	1	Catégorie	(S ou A)
11	12	2	Année de déclaration	
13	14	2	Mois de déclaration	(03,06,09,12)
15	25	11	Numéro Affiliation RCAR	
26	28	3	Durée Activité en mois	
29	30	2	Durée Activité en jours	
31	39	9	Salaire total brut trimestriel non plafonné	9 positions
40	46	7	Cotisation trimestrielle prélevée - Régime Général	7 positions
47	53	7	Demi-cotisation trimestrielle pour validation - Régime Général	7 positions
54	60	7	Cotisation trimestrielle prélevée -Régime Complémentaire	7 positions
61	67	7	Demi-cotisation trimestrielle pour validation - Régime Complémentaire	7 positions
68	105	38	Nom et Prénom	